

SHANGUCIUI 9004

Réf. nº Annexe Objet

Parcelle nº A

à

KAMEMBE.

A Monsieur le Chef du Service des Terres du Rwanda de et à K I G A L I.-

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n° 503/886/
LR 2 du 16 juin 1962, j'ai l'honneur de vous rappeler que la parcelle n° 1 à KAMEMBE est louée
par Monsieur et Madame DEFAYS Albert c/o Colon à
NYAMASHEKE pour un montant de 3.600 Frs l'an.

guitté pour cette année (efr mandat postal n° 122.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de ma considération distinguée

> Le Préfet, A. MUNYANEZA.-

DEPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 16 juin 1962.-

B.P. 21

(1) N 503/886 /L.R.2

MINISTÈRE DE CAGRICULTURA ET DU PAYSANNAT

DIRECTION DES TERRES

Ref. nº :

Annexe :

· // /

Objet : Parcelle nº 1 à KAMEMBE. - Prifit + Cleofots

TF

18-6-62

Monsieur le Préfet de et à S H A N G U G U

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre n° 503/774/L.R.2 du 5 mai dernier, par laquelle je vous demandais de bien vouloir me faire savoir par qui et en vertu de quel titre, est occupée la parcelle n° 1 du Centre Commercial de Kamembe.

Une prompte réponse m'obligerait.

LE CHEF DU SERVICE DES TERRES, R. GRIETEN. - REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali. le 13 décembre 1962 Nº 0/1.731/II.A.3

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU PAYSANNAT

Réf. nº: Annexe: Objet:

Réunion du cadre.

A Monsieur le Préfet de et à S H A N G U G U.

INDICATURATION

Monsieur le Préfet,

Suite au P.V. de réunion du cadre du nononvers suion de pas participé à la susdite réunion.

Je me demande également si l'Agronome de Préfecture n'avait pas été avisé.

TERRITOIRE SHANGUGE

A TRAITER PAR

INDICATURATION

DATE DE RECEPTION

19/14/62

2.807/

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU PAYSANNAT

P.O. LE SECRETAIRE DU DEPARTEMENT NUWUMUREMYI A.

15: